

REGLEMENT A L'EFFET DE FERMER UNE PARTIE DE RUELLE SISE A L'OUEST DE LA RUE VICTORIA, ENTRE LE PROLONGEMENT VERS L'OUEST DE L'AVENUE DU PRESIDENT-KENNEDY ET LA RUE BURNSIDE.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal tenue le 25 juin 1965, et à la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 29 juin 1965,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- Est à l'avenir fermée et discontinuée comme voie publique une partie de ruelle sise à l'ouest de la rue Victoria, entre le prolongement vers l'ouest de l'avenue du Président-Kennedy et la rue Burnside, telle qu'elle est indiquée par les lettres ABCDA sur le plan V-51 Saint-Antoine préparé à cette fin par le service des travaux publics de la Ville de Montréal en date du 23 juin 1965 et dont la description suit:

Une partie de ruelle (sans numéro cadastral) du cadastre du quartier Saint-Antoine, de forme irrégulière, bornée au nord-est par des parties du lot no 1308-6 et par les lots nos 1308-7 à 1308-17 incl., au sud-est par une autre partie de ladite ruelle (sans numéro cadastral), au sud-ouest par des parties du lot no 1324, les parties du lot no 1320 et les lots nos 1321, 1322 et 1323 et au nord-ouest par une autre partie de ladite ruelle (sans numéro cadastral); mesurant deux cent deux pieds et soixante-neuf centièmes de pied (202.69') dans sa ligne nord-est, dix-sept pieds et soixante-sept centièmes de pied (17.67') dans sa ligne sud-est, deux cent deux pieds et trente-huit centièmes de pied (202.38') dans sa ligne sud-ouest et dix-sept pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (17.93') dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés et six dixièmes de pied carré (3,598.6), mesures anglaises.

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Gabriel Morin*

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Montréal, le 30 juin 1965.